



CONFEDERATION GENERALE DES CADRES - SOPRA STERIA – Juin 2024

Les JO arrivent, la direction se prépare ... Vous aussi !

La direction nous a précisé en CSE que **tous les sites Sopra Steria resteront ouverts pendant les JO**.

Du coup, si votre site client ferme et que vous ne pouvez ou ne souhaitez pas télétravailler, vous pourrez vous rendre sur un site Sopra Steria. (Cela permet à la direction de dire qu'elle ne force personne à télétravailler à cause des JO).

Par ailleurs, si vous n'aviez pas demandé de télétravail régulier mais que vous êtes contraint de télétravailler pendant les JO, les jours de télétravail occasionnel ne donnent pas droit à la prime de télétravail de 20€/mois.

Alors, on vous donne le truc : Faites une demande de télétravail régulier un peu avant les JO, et annulez-la quelques mois plus tard.

Soyez attentif aux conditions de déplacement qui pourraient s'avérer difficiles. La conduite à tenir : Anticipez, prévenez votre client, ... et faites de votre mieux.

En bref, débrouillez-vous !!

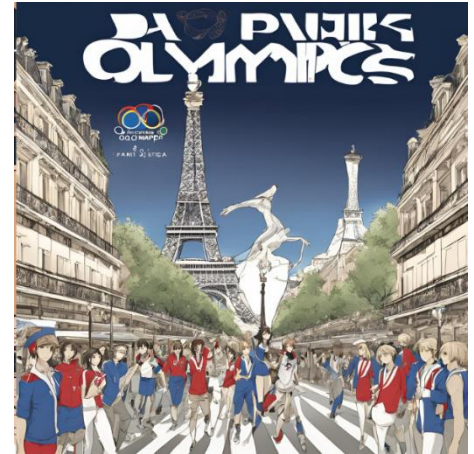
L'IA arrive ! Formez-vous !

Interrogée sur l'impact de l'IA sur nos métiers, la direction nous a partagé ses convictions : C'est une lame de fond, qui touchera pratiquement tous nos métiers, mais de façon progressive.

L'IA nous rendra peu à peu plus performants [pour rédiger plus vite avec l'IA générative, pour générer ou corriger du code, pour proposer des assistances utilisateurs bien plus efficaces que les chatbots, pour proposer de l'innovation issue d'analyses Big Data, ...].

La direction nous a exprimé son étonnement : Beaucoup de salariés n'ont pas encore suivi les formations et sensibilisations IA qu'elle a proposées ... Alors oui, vous êtes peut-être débordé sur votre projet, mais dès que vous aurez une minute, suivez ces formations, pour rester à la pointe !

Et devenez un salarié « augmenté » !! (On plaisante ...)



Les JO de Paris, par un générateur d'image (IA) ...

En juin, c'est le moment de vérifier vos droits à congé !

Pour rappel, si vous aviez demandé des reports de congé, l'absence de réponse vaut accord. Vérifiez que vos congés non pris sont bien visibles, et faites une réclamation si vous ne le voyez pas d'ici fin Juin.

Pour les congés mis sur le Compte Epargne Temps, s'ils sont monétisables, ils peuvent être débloqués rapidement.



CONFEDERATION GENERALE DES CADRES - SOPRA STERIA – Juin 2024

Lettre d'objectif envoyée fin mai avec effet rétroactif au 1^{er} Janvier Non, non, cette année non plus, ce n'est pas légal !!

Les salariés de niveau N3+ ont souvent une partie de leur rémunération sous forme d'une part variable, attribuée en tout ou partie selon que les objectifs fixés dans une « Lettre d'objectifs » ont été atteints ou non.

Cette année encore, la direction envoie ses lettres d'objectifs à fin mai avec effet rétroactif au 1^{er} Janvier. Mais comment peut-on atteindre à l'avance des objectifs pas encore fixés ???

C'est illégal.

Marie, vous devez signer ça : Ce sont les objectifs que vous deviez appliquer depuis 6 mois !



Il se fiche de moi ou quoi ?

L'étrange référentiel Métier ... Pour quel usage ?

Les évolutions du référentiel métier nous ont été présentées en CSE.

Ce référentiel nous laisse perplexes. Officiellement, le référentiel métier décrit les savoir-faire que nous sommes censés avoir à un grade donné, dans une filière donnée. Mais mystérieusement, les termes utilisés sont tellement vagues qu'on peut les interpréter à l'infini. Il nous a été répondu que c'était en effet décrit en termes généraux.

Mais alors, comment savoir objectivement si on a bien les compétences requises pour le grade ? Le salarié, le MOP, le mentor, le directeur de BU, la MRH, chacun pourra avoir son avis sur la question ...

Il est parfois brandi en CRH pour justifier une absence de promotion, car le salarié « n'a pas la maturité sur tous les axes demandés », qui est en général établie avec un pourcentage précis, sans doute pour faire scientifique ...

Mais bizarrement, ce fameux référentiel n'indique pas les formations à suivre pour passer d'un grade à l'autre, ou d'un métier à un autre ...

Ces éléments sont plutôt à chercher à l'académie, ...





CONFEDERATION GENERALE DES CADRES - SOPRA STERIA – Juin 2024

Simplification de la fiche de paie de Bruno LEMAIRE Pourquoi ça cloche ?

Alors que tout le monde rêverait d'un monde plus simple, avec moins de paperasse, des textes plus courts et plus compréhensibles, l'annonce faite par Bruno LEMAIRE de la simplification prochaine de la fiche de paie n'a pas du tout convaincu la CFE-CGC. Pourquoi ?

En réalité, ce qui sera « simplifié » sera l'information restituée au salarié, mais pas les règles de calcul. Autrement dit, on va cacher l'information ce qui compliquera la vérification !

Interrogé le 24 Avril dernier sur Sud Radio à ce sujet, François Hommeril, président de la CFE-CGC a réagi. Extrait :

L'intention du gouvernement est mauvaise, car à chaque fois qu'on a voulu simplifier on a rendu l'accès à la compréhension de la fiche de paye plus complexe. Ça va devenir une usine à gaz, et je pense que c'est l'intention : rendre plus difficile la vie des gens à travers des simplifications factices. Les lignes de la fiche de paye sont corrélées à des droits et il est important que les droits qui sont derrière ce qu'on paye avec les cotisations soient lisibles. On commence par enlever la ligne et au final on attaque les droits... Derrière toute opération de simplification, il y a un projet politique !

L'analyse développée par les deux intervenants est tout-à-fait remarquable !

Retrouvez-la intégralement ici (18 mn) :

<https://www.youtube.com/watch?v=bTePrP1pBU&t=589s>



Notre site Sopra
Steria CFE-CGC

Découvrez pourquoi
passer de 55 lignes à
15 n'est pas une
bonne idée

Dernière minute :

**Avec la dissolution, reste à voir si ce projet
aboutira ...**

Le gouvernement veut encore réduire les droits à chômage des seniors La CFE-CGC dénonce la manœuvre

Nouveau tour de vis en vue pour réduire les droits des demandeurs d'emploi. Après celles de 2019, de 2021, puis de 2023, le Premier ministre Gabriel Attal a dévoilé le 26 mai les principales mesures d'une énième réforme gouvernementale de l'assurance chômage.

Celles-ci seront prises par décret le 1^{er} juillet prochain avant une entrée en vigueur effective au 1^{er} décembre.

Alors qu'actuellement, pour ouvrir des droits, **pour les plus de 55 ans**, il faut avoir travaillé **6 mois** au cours des **24 derniers mois**, il faudra, à partir du 1^{er} décembre, avoir travaillé **8 mois** sur une période de référence de **20 mois** seulement. S'ajoute à cela, une **diminution de 4,5 mois** de la durée d'indemnisation pour les + de 57 ans.

Extrait : « ... ce qui n'est rien d'autre qu'une façon de capter un petit peu plus les cotisations des salariés, pour pouvoir les basculer vers le budget de l'État ... »



Le gouvernement fait main basse
sur les allocations chômage ...

Lire l'article complet : <https://www.cfecgc.org/actualites/assurance-chomage-non-a-la-reforme-de-trop>

Pour défendre vos droits, adhérez à la CFE-CGC !





CONFEDERATION GENERALE DES CADRES - SOPRA STERIA – Juin 2024

Avoir des élus CFE-CGC dans votre entreprise, c'est avoir des représentants pour un dialogue social ouvert constructif et d'avenir... Parce que l'entreprise c'est d'abord l'humain, et que sans vous ce n'est plus qu'une coquille vide...

Une question d'ordre social, salaire, vos conditions de travail, un conflit, un handicap, une rupture ? Contactez votre représentant CFE-CGC Sopra Steria en toute discrétion à notre adresse : cfecgc.soprasteria@fici-cfecgc.org

En adhérant, **vous bénéficiez d'une permanence juridique**, et du conseil de vos représentants CFE-CGC. Vous participez également à la défense active de votre travail, de votre métier.

Pourquoi CFE-CGC ? Chut ! On vous explique tout ! En 1981, on rajoute CFE pour « Confédération Française de l'Encadrement », pour s'ouvrir à l'ensemble de l'encadrement, même les non-cadres ...

4^e syndicat de France, la CFE-CGC est forte de ~~150.000~~ 160.000 adhérents (*)
Nos actions à Sopra Steria : Défendre vos intérêts, vous informer de nos victoires et de nos combats

(*) Encore plus nombreux cette année !!
La CFE-CGC est présente dans toutes les grandes ESN, les cabinets de conseil, et dans la plupart des entreprises du privé et du public.

Quelques beaux succès :

- Création de la retraite complémentaire pour les cadres (AGIRC)
- Création de l'APEC, spécialisée dans l'emploi des cadres
- Congé paternité, mis en place en 2002 sur demande de la CFE-CGC, doublé en 2021 (28 jours)

Bon à savoir : Une adhésion est anonyme, elle est déductible aux 2/3 sur votre déclaration de revenus.
A la CFE-CGC, elle revient à moins de 6€50 par mois.

Pour adhérer :

Contactez-nous par mail ou téléphone

Ou en ligne :

<http://www.fici-cfecgc.org/adherer-en-ligne/>

Contact : Envoyez-nous la fiche ci-dessous complétée à :

cfecgc.soprasteria@fici-cfecgc.org

Nom : _____
 Prénom : _____
 Mail : _____
 Tél : _____
 Adresse : _____ Code postal : _____ Ville : _____

Vos représentants - Contactez-nous en toute discrétion

- François MAISTRE : 06.63.68.84.18 / Sopra Steria
- Frédéric GIZARD : Tours / Le Mans
- Patricia ANDASSE : Paris Latitude
- Philippe VERDIER : Sophia Antipolis - I2S
- Sylvie GEGOUT : I2S
- Jacques BERHOCOIRIGOIN : Toulouse



SOPRA STERIA

- Jacques FAUVEL : 06.31.84.84.05 / Sopra Steria
- Laurent VAYSSIERE : Sopra Steria
- Pascale CHEHIKIAN : Lyon Grenoble
- Thierry TZONOS : Sopra Steria - Nice
- Libia ACERO BORBON : HR Software
- Jean-Noël CHALOPIN : HR Software